

Réunion du 5 février 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,  
Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame  
Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur  
Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise  
BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur  
André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine  
GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-  
WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame  
Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame  
Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur  
Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame  
Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Mathieu  
CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir  
à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne  
WOLF

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nicole THOMAS

**N° CD/2016/21 - - Autres actions environnementales 234**  
**234 Autres actions environnementales**  
**Propositions financières Budget Primitif 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 au titre de l'axe d'intervention  
233 - Autres actions environnementales,
- délègue à la commission permanente l'examen de la mise en oeuvre de la lutte anti-vectorielle,  
notamment la désignation d'un opérateur public,
- décide de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif d'aide aux travaux de réouverture  
paysagère en zone de montagne ; cette délibération annule et remplace les dispositions du  
rapport n° CG/2013/31 du 21 octobre 2013 relatives à la suspension temporaire ce dispositif,
- décide que les communes et leurs groupements pourront bénéficier de l'aide aux travaux de  
réouverture paysagère en zone de montagne.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité  
Champ5  
Président

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160205-lmc198000-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 17/02/16